

**TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AVANT DE POSER
VOTRE CANDIDATURE À UN POSTE D'ÉLU MUNICIPAL**

(7^e article de 10)

Voici donc déjà le septième article de dix qui seront publiés dans ce bulletin municipal d'ici la tenue des élections le 7 novembre 2021. L'essentiel des tâches, du rôle légal des élus et des règles de gouvernance modernes établies a déjà été présenté dans les articles précédents depuis le mois de décembre dernier. Donc, les quatre derniers textes incluant celui-ci serviront surtout à réviser les notions vues antérieurement. Pour les trois derniers, nous allons aussi présenter quelques éléments qui concernent la campagne électorale et l'élection elle-même. D'ailleurs à cet effet, toute la population est invitée à consulter la page précédente et aussi le tout nouveau site internet de la Municipalité qui contiennent plusieurs liens, références et informations importants sur cet événement municipal.

Pour revoir ce qui a été présenté auparavant, nous essaierons ici de nous amuser à dresser la liste des qualités du meilleur élu municipal qui soit. Évidemment, nous n'établirons pas la liste des aptitudes pour qu'un candidat puisse nécessairement être élu, ni pour qu'il fasse plaisir à des électeurs d'un secteur particulier ou de son entourage, mais plutôt pour qu'il soit un excellent élu dévoué à l'intérêt public de sa communauté.

Selon ce qui a été vu, le premier élément est évidemment contenu dans la phrase précédente. Si un candidat veut se présenter par curiosité, pour rehausser sa popularité auprès de ses proches ou s'il cherche à occuper un poste de « prestige » et pour être reconnu, est-ce qu'il sera en mesure de servir l'intérêt collectif de la Municipalité de la meilleure façon ?

Un bon élu devrait être prêt investir énormément de temps pour lire et apprendre son rôle tout d'abord, mais aussi pour lire les règlements de la Municipalité et les documents portant sur les dossiers sur lesquels il aura à se prononcer au conseil municipal. Il sera humble et acceptera de ne pas tout comprendre rapidement les subtilités du monde municipal qui malheureusement ne lui offrira pas toute la marge de manœuvre qu'il souhaitera avoir.

La notion de respect devra être primordiale envers les citoyens bien sûr, mais aussi envers les autres élus, les employés municipaux et les règles en général. Bernard Sévigny, ancien Maire de Sherbrooke a écrit : « Tous les hommes et les femmes politiques dignes de ce nom vous le confirmeront : le respect est l'ingrédient principal pour faire avancer les

débats. Quand un élu prend la parole, il ne doit pas dénigrer citoyens, bénévoles ou fonctionnaires pour illustrer un propos ou pour soulever une préoccupation. »¹

Il ne faut pas oublier que l'élu représentera la Municipalité et l'État qui sont des entités juridiques. Il va sans dire que l'honnêteté et l'éthique sont des qualités nécessaires pour ce poste. Par exemple; est-ce que quelqu'un qui paie les ouvriers au noir pour des travaux personnels chez lui peut se qualifier d'honnête et éthique ? S'il ne l'est pas tous les jours de sa vie, peut-il soudainement le devenir en étant élu ?

L'élu devra être très rigoureux, diligent, ponctuel, prêt à sacrifier beaucoup de temps personnel, des vacances, etc. Il sera à l'écoute; évidemment la communication est primordiale dans toute situation où on côtoie d'autres individus. Il saura faire confiance à ceux avec qui il travaille. Il considérera avec importance les faits, les études techniques et scientifiques, et les professionnels d'expérience. Bernard Sévigny écrit aussi: « Il devrait exister un mur entre le conseiller municipal et l'employé de la Ville (ou de la Municipalité). Tous les employés municipaux relèvent de la direction générale et non du conseil municipal, encore moins des élus municipaux individuellement. Les élus n'exercent leur pouvoir que lorsqu'ils siègent au conseil municipal. À l'extérieur de cette enceinte, ils n'ont aucun pouvoir. Niet. Malgré les multiples mises en garde qui leur sont adressées, il se trouve encore des conseillers et des conseillères sous l'impression d'être le boss des gestionnaires et des employés. »² Un bon élu ne devrait pas franchir le mur dont il fait mention ci-dessus. Il ne devrait pas faire de la microgestion en intervenant dans le travail des employés municipaux. « Bien qu'ils soient responsables de l'administration des affaires de la municipalité, les élues et les élus doivent se garder d'être les exécutants de leurs propres décisions puisque ce rôle appartient aux fonctionnaires. »³

La loyauté, la prudence et le respect de la confidentialité sont parmi les qualités requises en plus d'avoir un esprit ouvert et être en phase avec une société qui évolue très rapidement.

L'élu idéal saura développer une vision pour l'avenir de sa Municipalité. Voici ce que dit Pierre Prévost, économiste : « Ne pas avoir de vision, c'est condamner notre territoire à se développer sans en contrôler la destinée...On ne sait pas où cela va nous mener! »⁴

¹ SÉVIGNY, Bernard. « L'Aquarium municipal – Récit documenté sur la gouvernance municipale », Marcel Broquet-La nouvelle édition, 2019, p.130.

² SÉVIGNY, Bernard. « L'Aquarium municipal – Récit documenté sur la gouvernance municipale », Marcel Broquet-La nouvelle édition, 2019, p.235.

³ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. « Guide d'accueil et de référence pour les élues et les élus municipaux » Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020 p.35

⁴ PRÉVOST, Pierre. «Être un élu municipal, ça peut être génial!, Montréal, les Éditions JFD, 2020, p.22. »

Pour être bon, le membre d'un conseil municipal doit avoir énormément de courage; il devra s'assumer et pouvoir refuser des demandes faites pour des intérêts particuliers, et ce, au bénéfice de l'intérêt public tout en étant capables d'expliquer, voire de convaincre les citoyens du bien de cette démarche. Il ne devra pas fléchir au contact des plus menaçants, en allant chercher l'aide et les outils nécessaires pour défendre ses convictions et ne pas changer d'idée à la suite de pressions indues.

À ce sujet voilà ce qu'exprime Bernard Sévigny: « En politique, on apprend à aménager une distance entre ce que l'on ressent et ce que l'on fait. Je ne dis pas qu'il faille devenir insensible aux préoccupations des citoyens. Je dis simplement qu'il ne faut pas prendre les choses de façon personnelle et angoisser ou éclater en sanglots quand un citoyen vit une difficulté. Ce recul est nécessaire pour deux raisons. D'une part, il permet de garder une lecture rationnelle des événements et des phénomènes. Donc, il permet d'agir sur des faits plutôt que sur des perceptions ou sous le coup de l'émotion. D'autre part, il permet de dormir sur ses deux oreilles, car la fonction exige de l'énergie et une bonne forme pour entreprendre la journée. »⁵

En terminant, vous direz peut-être qu'une personne qui possède toutes ces qualités ne peut exister. Peut-être, mais n'est-ce pas là le genre de personnes que mériteraient les citoyens de votre Municipalité. La perfection n'est peut-être pas atteignable, mais ne faut-il pas tendre vers elle ? Comme dit si bien le photographe et militaire Jori Cazilhac : « Qui cherche la perfection obtient l'excellence. »

Dans cet article le genre masculin a été utilisé par souci de concision.

⁵ SÉVIGNY, Bernard. « L' Aquarium municipal – Récit documenté sur la gouvernance municipale », Marcel Broquet-La nouvelle édition, 2019, p.68.